

PRÉAVIS N° 3/06.2017

COMPTES 2016 RAPPORT D'ACTIVITÉ 2016

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

La Commission de gestion s'est réunie le mardi 25 avril 2017 dans les locaux de la Rue Couvaloup 10 à Morges pour discuter du rapport de gestion et des comptes 2016 sur la base des documents préalablement fournis par l'ARASMAC. Cette Commission était composée des membres suivants :

- M. Michel Siegrist, Municipal à Grancy (excusé),
- M. Jean-Louis Bapst, Municipal à L'Isle (excusé),
- M. Claude Philipona, Municipal à Lavigny,
- Mme Elisabeth Morerod, Municipal à Lonay (excusée),
- M. Eric Rondot, Municipal à Lully,
- Mme Margarita Pache, Municipal à Lussy-sur-Morges,
- M. Claude Schär, Municipal à Mauraz,

La séance à Couvaloup a eu lieu en présence de :

- M. Daniel Vouillamoz, Directeur de l'ARASMAC,
- Mme Sylvie Podio, Présidente du CoDir,
- Mme Karin Astrie, adjointe de direction et responsable des finances et logistique.

Lors de cette séance, M. Vouillamoz et Mme Podio ont présenté de manière exhaustive les comptes 2016 ainsi que les points saillants du rapport de gestion répondant à toutes nos questions à notre entière satisfaction. La commission de gestion les remercie pour les informations fournies et la clarté de leurs propos.

1 PRÉAMBULE

Les **comptes de fonctionnement 2016** nous ont été présentés par centre de charge (RI, AFJ, AAS et AJEMA) conjointement au document contenant les commentaires pour les rubriques nécessitant un éclaircissement.

Le **rapport de gestion**, quant à lui, présenté en séance sous sa forme provisoire, nous est parvenu sous sa forme définitive à posteriori. Son contenu a le mérite d'apporter une vision fort appréciable avec les images, tableaux et graphiques qu'y figurent.

Ces documents sont très complets, de grande qualité et contiennent déjà des explications claires et précises. Complétés par le préavis du CoDir, la commission a eu du mal à ne pas les paraphraser.

2 DISCUSSION

2.1 Discussion 1 : RI (Revenu d'Insertion)

Au vu de l'augmentation constante des demandes d'aide, le nombre de dossiers RI effectifs sur l'année 2016 a été supérieur à celui prévu dans le budget (en moyenne 810 dossiers mensuels prévus contre 906 effectifs). Malgré tout et en considérant entre autres, que le nombre d'employés nécessaires au traitement de ces dossiers a été contenu par des postes en CDD, l'écart des charges entre les comptes et le budget ne représente que **21'575.- CHF** (0.45%).

La Commission rappelle que la subvention du SPAS se fait en fonction du nombre de dossiers traités par trimestre et que ce nombre, et par conséquent l'effectif de personnel traitant ces dossiers, fluctue considérablement d'un trimestre à l'autre. Elle félicite donc la direction de l'ARASMAC pour les stratégies visant à contenir les coûts décrites dans son rapport de gestion, qui ont été adoptées.

Soulevons encore que la participation des communes de 70 cts/habitant prévue au budget a effectivement été de 65 cts/habitant (montant arrondi). Pour mémoire, celle de 2015 a été de 40 cts/habitant au lieu des 55 cts budgétisés.

2.2 Discussion 2 : AAS (Agence d'Assurances Sociales)

Concernant les AAS, rappelons que le personnel des 5 agences du district de Morges vient en aide à près de 15'000 bénéficiaires de subsides de diverses prestations d'assurances sociales et que le nombre de subsides octroyés pour le paiement des primes d'assurance maladie de base est toujours important.

Malgré une constante progression de la charge de travail, cette année encore, la participation des communes par habitant est inférieure à celle budgétisée (CHF 24.- au lieu de CHF 24.50).

Rappelons aussi qu'en 2016 ont eu lieu les travaux de préparation à l'ouverture du Centre régional de décision (CDR) comme prévu par les objectifs venant de M. Maillard en 2015, pour le traitement des Prestations complémentaires pour les familles (PC Familles).

Et pour finir, il est à relever que des formations sont mises sur pied à l'intention du personnel des AAS certaines d'entre elles étant sanctionnées par un examen final.

2.3 Discussion 3 : AFJ (Accueil Familial de Jour)

Concernant l'Accueil Familial de Jour, nous remarquons une légère augmentation de charges de 3.09% par rapport à ce qui avait été budgétisé, mais une diminution par rapport aux comptes 2015.

Ceci s'explique par une augmentation de la demande, une légère baisse du nombre d'AMF, à la récupération par le personnel d'une partie du solde des heures et vacances, au départ d'un client de la Suisse et à l'impossibilité de récupérer ses créances, entre autres.

En outre, les effets conjugués de la constante augmentation de la participation des parents malgré une politique tarifaire inchangée depuis 2014 et la hausse de la participation de la FAJE, ont eu comme conséquence, encore cette année, une diminution de la couverture de déficit pas le réseau AJEMA.

Soulevons encore que les accueillantes et coordinatrices doivent faire face à un stress important lié à la profession. Le nombre de démissions pour les AMF a pratiquement doublé en 2016 (25 démissions sur 133 employées) par rapport à 2015 (12 démissions sur 141) et que près de 60% des accueillantes ont moins de 5 ans d'activité.

Malgré tout, et pour répondre à la demande, le nombre d'heures d'accueil des AMF proposées en 2016 est en légère progression par rapport à 2015.

2.4 Discussion 4 : Réseau AJEMA

En préambule, rappelons que le réseau AJEMA, qui regroupe 37 communes de la région, compte 25 structures d'accueil collectif (préscolaire et parascolaire et AMF).

Le rôle de l'AJEMA est d'assurer l'équilibre financier de ces 25 structures en assurant leur couverture au déficit grâce à la facturation des prestations aux parents, aux subventions OFAS d'aide au démarrage, aux subventions de la FAJE, aux participations des entreprises mais aussi aux subventions des communes membres.

Malgré la constante augmentation des places d'accueil remarquée depuis 2009 (le nombre de places, tout type confondu, a plus que doublé en 8 ans), la Commission a constaté une baisse de la participation communale pour la couverture du déficit par heure de prestation, mais surtout, une participation des parents de 44.71% qui est très proche de l'objectif de 45% fixé en 2015.

On peut aussi souligner que, malgré le nombre de places et d'heures d'accueil également en constante progression, le nombre de demandes en attente ne faiblit toujours pas.

3 CONCLUSIONS

Les **comptes 2016** ont été vérifiés par la fiduciaire OFISA, selon la Norme d'audit suisse relative au contrôle restreint.

Leur rapport relève que sur la base de leur examen succinct, ils n'ont pas relevé d'éléments leur permettant de conclure que les comptes annuels ne sont pas conformes à la Loi sur les communes du 28 février 1956 et au Règlement cantonal sur la comptabilité des communes du 14 décembre 1979. Dès lors, ils recommandent d'approuver ces comptes tels que soumis.

Vu ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir voter les conclusions amendées suivantes :

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'ARASMAC

- vu le préavis du CoDir n° 3/06.2017,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'approuver les comptes 2016 relatif aux buts principaux, CSR-RI et AAS et d'en donner décharge au Comité de direction ainsi qu'à la commission de gestion de l'ARASMAC
2. d'approuver les comptes 2016 relatif au but optionnel, AJEMA et AFJ et d'en donner décharge au Comité de direction ainsi qu'à la commission de gestion de l'ARASMAC
3. d'approuver le rapport d'activité 2016

au nom de la commission
Le rapporteur
Eric Rondot



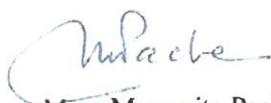
M. Claude Philipona



M. Eric Rondot



M. Claude Schär



Mme Margarita Pache

Rapport présenté au Conseil Intercommunal en séance du 14 juin 2017.